

SÉANCE DU 2023-05-08

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 08^e jour du mois de mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : SUZIE LACOMBE, SERGE LÉVESQUE, LISE PINAULT, SERGE IMBEAULT, AUBERT TURCOTTE ET JEAN-MARC FOURNIER. Le directeur général et secrétaire trésorier est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 2023-05-08**

2023-05-073

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux du 11 Avril 2023 et du 03 mai 2023
3. Adoption des comptes du mois.
4. Embauche d'étudiant pour le terrain de jeux
5. Nomination de bénévole de l'année
6. Mandat du génie municipal de la MRC de la Matapédia
7. Dérogation mineure : Dolores Lévesque et Jean-Côme Lévesque
8. Dérogation mineure : Réal Fournier
9. Appuis au CMEC
10. Dépôt du projet PRIMA
11. Appuis à la Ferme Bérub'œuf auprès de la CPTAQ
12. Adjudication du contrat pour du rapiéçage d'asphalte
13. Réparation d'équipements de déneigement
14. Réparation niveleuse
15. Adjudication de contrat pour les ombrières
16. Adjudication du contrat pour la cueillette des matières résiduelles
17. Adoption du premier projet de règlement 362-23
18. Avis de motion
19. TECQ
20. Chocolaterie BelJade
21. Comité de développement
22. Don :
23. Correspondance

24. Varia

25. Période de questions

26. Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault d'adopter l'ordre du jour.

2023-05-074

2. Adoption des procès-verbaux du 11 Avril 2023 et du 03 mai 2023

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement d'adopter les procès-verbaux du 2023-04-11 et 2023-05-03 tel que rédigé.

2023-05-075

3. Lecture et adoption des comptes du mois

AIR LIQUIDE	210.51
ALARME 911	195.35
ALIMENTATION N.M. INC.	38.03
AQUATECH	1 291.45
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR SOUDURE MOBILE	352.23
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	122.29
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	77.26
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	3 317.75
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE LA MATAPÉDIA	1 302.16
CROIX ROUGE CANADIENNE	180.00
MAXIME D'ARAGON (Botte et pièce garage)	287.39
DESRO.CA	149.99
DIDIER DODGE CHRYSLER INC.	101.41
DLL FINANCIAL SOLUTIONS PARTNER	173.63
ECOSITE DE LA MATAPEDIA	234.55
FM SPORTS AMQUI	213.78
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	30.00
GAGNON LA GRANDE QUINCAILLERIE	28.52
GLS	47.96
GROUPE TAQ	192.01
HYDRO	7 174.83
H2LAB	102.61
HARNOIS ÉNERGIE	4 546.21
LAVOIE ANNICK (permis loader)	1 310.18
LIETTE LEMIEUX	280.00
LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.	588.51
MRC DE LA MATAPÉDIA	900.50
MUNICIPALITÉ DE STE-IRÈNE	165.00
POIRIER CHARLES (Biblio)	2 307.26
PIÈCE D'AUTOS DR INC	1 524.00
OK PNEUS	438.89
PCM SOLUTION D'AFFAIRES	280.53
SERVICES D'ÉQUIPEMENTS GD	454.78
TÉLÉCOMMUNICATION DE L'EST	237.19
TELUS MOBILITÉ	459.56
UNORIA COOPÉRATIVE	230.88

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois de novembre 2022 pour un total de 29 547.20\$ et d'en autoriser le paiement.

Monsieur le maire répond aux questions sur les compte du mois

2023-05-076

5. Embauche d'étudiant pour le terrain de jeux

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de faire l'embauche de Mélodie Ouellet et Lori-Ann Paradis pour le camp de jour.

2023-05-077

5. Nomination de bénévole de l'année

Madame la conseillère Lise Pineault propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de nommer Linda Bérubé bénévole adulte et Mathis Thibault bénévole jeunesse de l'année 2023

2023-05-078

6. Mandat du génie municipal de la MRC de la Matapédia

Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement de mandater le service du génie de la MRC de la Matapédia pour la préparation de plans et devis pour la relocalisation d'un bâtiment pré fabriqué au réseau d'égout sanitaire et le déménagement de ce bâtiment sur le terrain prévu.

2023-05-079

7. Dérogation mineure : Jean-Côme Lévesque

Madame la conseillère Lise Pineault propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'autoriser le propriétaire de lot 4452461 situé au 199 rue Gendron, a construire une « shède » à bois qui serait implantée à plus ou moins 0.8 mètre de la limite du terrain

2023-05-080

8. Dérogation mineure : Réal Fournier

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'autoriser le propriétaire de lot 4452042 situé route du quatrième rang a construire une remise qui aurait une superficie de 448 pieds carrés.

2023-05-081

9. Appuis au CMEC

Considérant que le Centre matapédien d'études collégiales joue un rôle de premier plan dans la rétention des jeunes dans la MRC de La Matapédia, leur retour éventuel ainsi que dans le développement socioéconomique de La Matapédia;

Considérant que le CMÉC connaît, entre autres, un contexte de diminution de clientèle qui fragilise sa pérennité;

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand se prononce favorablement en appui à la mission du Comité vigie du CMÉC d'assurer la pérennité de l'établissement et de mener à bien un plan d'action en conséquence.

En conséquence, Monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand appuie le Comité vigie du CMÉC dans son mandat visant à assurer la pérennité du CMÉC.

2023-05-082

10. Dépôt du projet PRIMA

En conséquence, monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement

que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Que monsieur Charles-Eric Poirier est autorisé à signer tous documents relatifs à cette demande

2023-05-083

11. Appuis à la ferme Bérub'œuf inc auprès de la CPTAQ

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Lévesque et résolue unanimement d'appuyer le ferme Berub'œuf dans leur demande auprès de la C.P.T.A.Q. incluant les critères suivants :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du lot et des lots.	5-5T 3-4T 2-1X, 2-7X 3-3T
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants.	5-5T 3-4T 2-1X, 2-7X 3-3T
3	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	Bonne, la demande vise justement à l'établissement de l'agriculteur sur ses terres.
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants	Elle améliore les possibilités.
5	Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	L'agriculteur désire être sur sa ferme donc pas vraiment d'autre emplacement disponible.
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Aucun impact.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	Aucun impact.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Aucun impact.
10	L'effet sur le développement économique de la région	Bonne.
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.	
12	Plan de développement de la zone agricole	Le projet serait bon pour son développement.

2023-05-084

12. Adjudication de contrat pour le rapiéçage d'asphalte

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier propose appuyé par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'accorder le contrat de rapiéçage et pavage à Les pavages des Monts inc au prix de 31 782.19\$ taxe incluse

2023-05-085

13. Réparation d'équipement de déneigement

Madame la conseillère Lise Pineault propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement de repeindre les équipements de déneigement du camion 12 roues chez Denis Sheehy

2023-05-086

14 Réparation niveleuse

Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement de faire réparer la niveleuse chez Brandt.

2023-05-087

15. Adjudication de contrat pour les ombrières

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par madame la conseillère Lise Pineault et résolue unanimement d'accorder le contrat des ombrières à Construction d'équerre au prix de 24 547.16\$

2023-05-088

16. Adjudication du contrat de collecte des matières résiduelles

Considérant que la Municipalité de St-Léon-le-Grand est le donneur d'ouvrage du projet de collecte des matières résiduelles sur son territoire ;

Considérant que le contrat de collecte des matières résiduelles vient à échéance le 10 juin 2023 et qu'il est requis de procéder à l'appel d'offres de service pour ce projet ;

Considérant que la Municipalité de St-Léon-le-Grand a procédé à un appel d'offres public regroupé pour la collecte des matières résiduelles dans le secteur Ouest ;

Considérant que le fournisseur suivant a déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :

- 9385-3117 Québec Inc – Fusion environnement Inc ;

Considérant que l'adjudication du contrat est faite sur la base du plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble du secteur ;

Considérant que le prix soumis par le soumissionnaire dépasse de beaucoup le pourcentage d'indexation prévu pour ces services ;

Considérant qu'en présence d'un seul soumissionnaire conforme, la municipalité peut négocier à la baisse le prix soumis par ce soumissionnaire ;

Considérant que tout membre du conseil municipal, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement ;

1. D'octroyer le contrat de collecte des matières résiduelles de la Municipalité de St-Léon-le-Grand à **9385-3117 Québec Inc – Fusion environnement Inc** au montant de **88 987.20 \$** par an (incluant les taxes et tous frais applicables) pour une durée de 18 mois incluant une année d'option;

2. D'approuver l'avis de changement #1 (**crédit de 4 281.76 \$**) qui ajuste les items du bordereau des prix de la soumission en fonction de la proposition de l'entrepreneur à la suite des démarches de négociation entre le comité de négociation formé par le conseil de la MRC de La Matapédia et l'entrepreneur;

3. D'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres [SÉ@O](#) ;

4. D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier Jean-Noel Barriault à signer pour et nom de la Municipalité de St-Léon-le-Grand tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

2023-05-089

17. Adoption du premier projet de règlement 362-23 modifiant le règlement de zonage et numéro 227

Considérant que la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le règlement de zonage numéro 227 de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand a été adopté le 3 mai 2004 et est entré en vigueur le 15 juillet 2004 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand désire autoriser la classe d'usage *Commerce X - Service de réparation de véhicules* dans la zone 41 P ainsi que l'utilisation de conteneurs revêtus comme bâtiments accessoires pour certains usages;

En conséquence, Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement ;

1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 362-23 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 12 juin 2023 à la salle municipale située au 8-A place de l'Église à Saint-Léon-le-Grand à compter de 19h30.

18. Avis de motion

Avis de motion est donné par Aubert Turcotte, conseiller(ère), voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant les dispositions du règlement de zonage de manière à :

- autoriser la classe d'usage *Commerce X - Service de réparation de véhicules* dans la zone 41 P;

- autoriser les conteneurs revêtus comme bâtiments accessoires pour certains usages.

2023-05-090

19. TECQ

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Par conséquent monsieur le conseiller Serge Lévesque propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement que ;

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 05 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 05 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2023-05-091

20. Chocolaterie Beljade

Madame la conseillère Lise Pineault propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement d'autoriser à la Chocolaterie Beljade de circuler avec le camion et faire la vente de produits glacés dans la municipalité de Saint-Léon-le-Grand pour la saison 2023.

2023-05-092

21. Comité de développement

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fournier et résolue unanimement que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand confirme une participation financière de 1 000 \$ pour l'année 2023 afin de permettre la réalisation de projets **par et pour** les jeunes découlant du projet des stratégies jeunesse en milieu municipal du Secrétariat à la Jeunesse ;
La municipalité délègue Serge Lévesque comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement ;

La municipalité mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement.

La municipalité autorise Monsieur le maire Jean-Côme Lévesque à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

2023-05-093

22. Don

Il n'y a pas de demande de don

11. Correspondance

La correspondance est lue

12. Varia

Il n'y a pas de varia

13. Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions du public

2023-05-094

14. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Suzie Lacombe et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Lévesque
Maire

Jean-Noël Barriault
Directeur général greffier trésorier